

## La multifonctionnalité des pré-vergers : diversification agricole, plus-value foncière et amélioration du maillage écologique

B. Cerisier<sup>1</sup>, PY Bontemps<sup>2</sup>

1 Diversifruit et 2 Natagriwal

### Les fruits des vergers hautes tiges, une réelle qualité différenciée

Aujourd'hui, le verger hautes tiges se fait beaucoup remarquer. Élément du paysage accueillant la biodiversité, abri pour le bétail, lutte contre l'érosion, stockage de carbone, amélioration de la structure du sol, production de fruits avec des variétés tolérantes aux maladies, diversification agricole, le verger hautes tiges répond à de nombreux enjeux !

Les fruits qu'ils procurent développent une réelle qualité différenciée par leur saveur exceptionnelle. Ces fruits sont d'origine locale et nous ont été transmis par nos ancêtres qui sélectionnaient eux-mêmes les variétés intéressantes pour leur caractère gustatif et leur tolérance aux aléas biologiques et climatiques. Au niveau de la qualité nutritionnelle, ces fruits développent des teneurs élevées en vitamines, minéraux, oligo-éléments et polyphénols. N'ayant reçu aucun traitement phytosanitaire, les fruits n'ont aucun résidu de pesticide.

### Les coûts d'implantation



Les coûts à la plantation sont variables et dépendent de beaucoup de choses (type de protections contre le bétail, présence ou non de cage à campagnols, tuteur, ligature, terreau, mains d'œuvre). On estime le coût à la plantation par un professionnel entre 70 et 120€ par arbre. Le choix des protections et le relief du terrain vont être déterminants. Une fois plantés, les arbres demandent un entretien tous les ans. Tailles, ajustement des ligatures, binage ou paillage du pied des arbres, amendements sont aussi à prendre en compte dans le coût de l'installation.

Photo 1. Plantation d'un arbre (@Cerisier)

### La production en chiffres

Pour un arbre bien suivi et bien entretenu, une moyenne de 180 kg de fruit par arbre seront produits annuellement sans compter le phénomène d'alternance. Cette production extensive de fruits s'accompagne également d'une production d'herbe qui permet de nourrir vos animaux qui vous fourniront de la viande ou du lait.

Un producteur peut vendre sa production sur pied à 0,2€/kg à la personne qui viendra récolter les fruits. Celui-ci les revendra à des transformateurs ou à d'autres revendeurs à 2€/kg pour les fruits de table et à 0,4€/kg pour les fruits de transformation. Les rendements à la récolte dépendent évidemment du type de récolte, cueillette à l'échelle ou ramassage au sol.

	Prix d'achat (€/kg)	Rendement (€/arbre/an)
Fruits achetés sur pied	0,2	36



Photo 2. Transport des fruits (@Cerisier)

Type de récolte	Rendement récolte (kg/jour)	Prix de vente produit livré (€/kg)	Chiffre d'affaire (€/jour)
Cueillette	300	2	600
Ramassage	1500	0,4	600

Avec la demande croissante des consommateurs pour avoir accès à une alimentation saine, les fruits des vergers hautes tiges ont de plus en plus la cote ! Les vergers hautes tiges étant de moins en

moins présents dans le paysage wallon, la denrée se fait rare. Toutefois, des transformateurs attentifs se sont rendus compte de la qualité différenciée des produits qu'ils fabriquaient à partir de ces fruits. Cet attrait stimulera peut-être le redéveloppement des vergers hautes tiges en Wallonie !

### La reconnaissance via le programme agroenvironnemental

Le rôle du pré-verger dans l'amélioration du maillage écologique est reconnu depuis 2012 via son intégration dans le programme agroenvironnemental.

En effet, le pré-verger est une des nombreuses variantes de la Méthode Agro—Environnementale et Climatique MC4 « prairie de haute valeur biologique ». L'exploitant agricole qui souhaite s'engager dans la méthode (pour une durée de cinq ans) doit au préalable introduire une demande d'aide via Pac-on-Web (avant le 31 octobre) et bénéficier de l'avis d'expert d'un conseiller de Natagriwal. Les coordonnées des conseillers sont reprises sur le site [www.natagriwal.be](http://www.natagriwal.be). L'application d'une gestion extensive du pré-verger est ainsi rémunérée à raison de 450 €/ha.

### Cahier des charges de la variante pré-verger de la MC4

- La parcelle doit présenter un nombre minimum de 30 arbres vivants et comporter une surface minimale de 50 ares, sauf exception argumentée dans l'avis d'expert.
- La densité moyenne doit être comprise entre un minimum de 30 arbres vivants et un maximum de 100 arbres vivants par hectare.
- En cas de plantation de nouveau verger, ce dernier doit être planté avant la date de l'engagement et la densité minimale y est portée à 50 arbres.
- Les espèces éligibles sont le pommier, le poirier, le cerisier et le prunier, principalement en hautes tiges. Les demi-tiges greffés sur porte-greffes vigoureux et dont les premières branches se situent à minimum 1,2 m rentrent également en ligne de compte. Le néflier, le cognassier, le châtaignier et le noyer sont également éligibles à concurrence de maximum 20% des arbres du verger pour l'ensemble de ces 4 espèces.
- Les vergers dont les arbres ont moins de 15 ans doivent, en complément, remplir les deux critères suivants :
  - Comporter au minimum 2 espèces au sud du sillon Sambre et Meuse, 3 ailleurs ;
  - Comporter au minimum 7 variétés (même non identifiées à la conclusion du contrat), toutes espèces confondues.
- L'exploitation du pré est obligatoire sans fertilisation organique ni minérale mais sans autre restriction de mode d'exploitation (fauche et/ou pâturage), de date ou de charge en bétail, sauf si flore particulière. L'affouragement du bétail est toutefois interdit, que ce soit de manière directe ou indirecte.
- Pour améliorer la capacité d'accueil du pré-verger pour la biodiversité, des zones favorables à la petite faune sauvage seront obligatoirement maintenues ou aménagées, en concertation avec le conseiller.